

**ARTISTES ET ARTISANS  
PERMIS DE VENTE SUR LE DOMAINE PUBLIC  
(SAISON 2018)**

Les artistes et artisans sont priés de noter, relativement aux demandes de permis de vente sur le domaine public pour la saison 2018, les informations suivantes :

Les demandes de permis doivent être déposées du 23 au 27 octobre 2017, de 8 h 30 à 15 h.

Les séances d'attribution des emplacements auront lieu comme suit :

- artistes qui utilisent un autre procédé de réalisation que la caricature ou le portrait : le 23 novembre 2017 à 10 h;
- artistes qui utilisent la caricature ou le portrait comme procédé de réalisation : le 23 novembre 2017 à 13 h.
- artisans : le 21 mars 2018 à 10 h.

Toutes les activités en lien avec ces demandes seront tenues au bureau d'arrondissement situé au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, à l'exception des séances d'attribution des emplacements qui se tiendront à la salle du conseil de l'arrondissement au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

La délivrance des permis se fera au bureau d'arrondissement situé au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est selon l'horaire suivant :

- artistes : du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2018;
- artisans : du 9 au 20 avril 2018.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements peut communiquer avec la Division des communications et des relations avec les citoyens au 514 872-6158.

Montréal, le 7 octobre 2017

Le secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*